

STRATÉGIE DE VACCINATION DANS L'YONNE

Afin de lutter contre la pandémie du Covid-19, la stratégie de vaccination est en plein déploiement. L'objectif est de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves. Les services de l'État ainsi que les collectivités locales se sont fortement mobilisés pour garantir la bonne mise en œuvre du dispositif.

I. Les publics concernés et le calendrier

Dans un premier temps :

Le déploiement de la vaccination se fait progressivement avec une priorité donnée depuis le 27 décembre 2020 et tout au long du mois de janvier 2021 aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie. Il s'agit :

- **des personnes âgées en établissements** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins de longue durée (USLD), résidences autonomie, résidences services seniors ;
- **des personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque** de développer une forme grave du Covid-19 ;
- **des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile** âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités;
- **des personnes handicapées hébergées** dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- **des personnes âgées de 75 ans et plus** vivant à domicile **à partir du 18 janvier 2021.**

L'objectif est de **vacciner 1 million de personnes d'ici fin janvier sur l'ensemble du pays.**

Dans un second temps :

La vaccination sera élargie **à partir de fin février-début mars 2021 aux personnes âgées de 65 à 74 ans.**

Dans un troisième temps :

La vaccination sera **ouverte à tous à partir du printemps 2021** et se poursuivra tout au long de l'année, en commençant par :

- les personnes âgées de 50 à 64 ans ;
- les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire);

- les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge ;
- les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos ;
- puis le reste de la population majeure.

II. L'ouverture de centres de vaccination

Afin de pouvoir vacciner les personnes de plus de 75 ans non-résidents d'établissements, 6 centres de vaccination sont ouverts et opérationnels dans notre département.

Dans l'Yonne, ils se situent à Auxerre, Sens, Avallon, Joigny, Tonnerre et à Toucy. La répartition sur le territoire permet à chacun de pouvoir se faire vacciner au plus près de son domicile.

Ville	Adresse	Solution de réservation en ligne
Auxerre	Centre hospitalier	Doctolib
	Clinique Ste Marguerite	
	Centre examen de Santé CPAM	
Sens	Gymnase 58 rue René Binet à Sens	Keldoc
Avallon	Hôpital	Doctolib
Joigny	Salle des Champs Blancs	Keldoc
Tonnerre	Hôpital	Doctolib
Toucy	Salle des fêtes de Toucy	Doctolib

Les horaires et numéros de téléphones seront communiqués prochainement ainsi que les créneaux de prise de rendez-vous.

Pour des raisons de fluidité de la programmation des rendez-vous la prise de rendez-vous dans des centres de vaccination doit se faire prioritairement par Internet, et pour trouver votre centre, vous pouvez vous rendre sur le site sante.fr. Les places offertes en vaccinations vont augmenter progressivement.

III. Les professionnels habilités à vacciner

Les médecins et infirmières peuvent participer à la campagne vaccinale, ainsi que les étudiants en santé dans la limite de leurs compétences en matière de vaccination.

Les médecins coordonnateurs des Ehpad peuvent prescrire et administrer les vaccins aux résidents et aux personnels de l'établissement dans lequel ils exercent, en informant les médecins traitants des personnes concernées.

Les infirmiers peuvent pratiquer les injections des vaccins à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment. Les médecins retraités peuvent également être mobilisés.

IV. Foire aux questions

1°) Le vaccin sera-t-il obligatoire ?

Non le vaccin ne sera pas obligatoire et la preuve de vaccination ne pourra donc pas être exigée. De plus, le consentement de la personne à la vaccination devra être recueilli au préalable.

2°) Y aura-t-il des restrictions de circulation pour les personnes non vaccinées ?

Non. Mais tant que l'épidémie sera présente, nous devons adapter nos comportements.

3°) La vaccination sera-t-elle gratuite ?

Oui. La vaccination sera gratuite pour tous.

4°) Faudra-t-il se faire vacciner si on a eu la COVID-19 ?

La Haute autorité de santé estime, dans ses recommandations du 17 décembre, qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID-19. Toutefois, dans le respect des recommandations préliminaires du 30 novembre, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas, il paraît alors préférable de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.

5°) Faudra-t-il toujours porter un masque une fois vacciné ?

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais pas la contagiosité. On devra donc continuer de porter un masque.

6°) La vaccination sera-t-elle précédée par une consultation médicale ?

Dans les EHPAD une consultation médicale est organisée, par contre dans les centres de vaccination, le patient remplit sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions. La consultation n'intervient que dans le cas où un risque est décelé. Il sera toujours possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination.

7°) Quel sera le rôle du médecin généraliste dans la stratégie vaccinale ?

Le médecin généraliste sera au cœur du dispositif, en particulier le médecin traitant. Cela d'autant plus à partir de l'étape 2, qui concernera près de 14 millions de personnes présentant un facteur de risque lié à l'âge ou une pathologie chronique.

Des éléments complémentaires seront communiqués régulièrement.